

05-02-2018 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance régulière tenue le 5 février 2018, à 19h30, au 356, Principale, à laquelle séance sont présents: Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, la conseillère et les conseillers: Réjean St-Laurent, Roland St-Pierre, Micheline Morin, Normand St-Laurent et Réjean Hudon.

Le conseiller Richard Fournier est absent.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 15 janvier 2018
4. Lecture et adoption des comptes
5. Correspondance et information
 - a) -----
 - b) -----
6. Invitations
 - a) -----
7. Demandes de don et d'appui
 - a) L'Accorderie de la Matapédia
8. Les journées de la persévérance scolaire
9. Soumission – Hotte de cuisine
10. Dénonciation de l'augmentation des coûts de la facture de la SQ
11. Mandat d'inspection du système de sécurité incendie – Centre PÉSTP
12. Adjudication d'un contrat pour les travaux de voirie rue Principale et de l'Église, dans le cadre du programme d'aide financière Réhabilitation du réseau routier local (RRRL), volet RIRL
13. Liste d'inventaire et de machinerie pour 2018
14. Avis de non-conformité – eaux usée
15. Suivi de dossiers
16. Divers: a) b) c) d)
17. Questions de l'assemblée
18. Levée de la réunion

21-18

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu mais en rajoutant à divers: salon des mots et adoption du règlement d'emprunt 219. Le point divers reste ouvert. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

22-18

Adoption du procès-verbal

Proposé par Micheline Morin et résolu que le procès-verbal du 15 janvier 2018 soit adopté tel que rédigé étant donné que chaque membre du conseil en a reçu une copie et en a pris connaissance. Correction: Dans la résolution 03-18 le total des factures du monsieur Anicet Fournier n'est pas de 601.07\$ mais plutôt de 600.75\$ et le total des factures de la petite caisse n'est pas de 57.50\$ mais plutôt de 88.10\$. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

23-18**Lecture et adoption des comptes**

Proposé par Réjean St-Laurent et résolu que les comptes suivants soient adoptés et payés. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

Boulangier Jessy, déplacement divers (18 nov au 19 janv)	150.00
Kakeidos, #3099, nom de domaine et hébergement web	150.05
Ent. Clermont Gauvin, 3 ^{ième} vers déneigement	17 598.43

COMPTES NON PAYÉS

Automation d'Amours, #25110, actuateur solénoïde (fournaise)	77.90
Canac, #775555, armoire	106.93
Clérobéc, #20473, peinture et pinceau (calorifères)	55.72
Conciergerie d'Amqui, #142455-142456, collectes décembre. et suppl.	1 221.87
Fournier Anicet, 2 ^{ième} vers. déneigement	474.28
Laboratoire BSL, #67296-67297, analyses des eaux	553.71
MRC Matapédia, #18781-18782-18783-18808-18844-18864, hon. diver et quote-part mat. rés	22 289.76
Papeterie Bloc-Notes, #715129, fourniture bureau	294.17
Petite caisse, #140579-140985, médiapostes (vœux Noël/budget)	61.75
PG Solutions, #26198-31993, antivirus	99.65

Au point 7a de l'ordre du jour, j'informe les membres du conseil que L'Accorderie de la Matapédia demande un appui financier, soit, 15¢ per capita par année pour les 4 prochaines années afin de planifier leurs actions et leurs activités. La demande est refusée.

24-18**Les journées de la persévérance scolaire**

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire et puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie, estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE malgré le fait que le Bas-Saint-Laurent se positionne avec les meilleurs taux de diplomation et de décrochage scolaire du Québec, ce sont 76,2% des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme soit 68,9% des garçons et 83,6 % des filles. Il reste donc du travail à faire pour atteindre la nouvelle cible de 85% établie par le gouvernement dans la nouvelle politique sur la réussite éducative ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais constitue bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la Démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale ;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche COSMOSS organise *Les Journées de la persévérance scolaire* et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés des huit MRC de la région ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Normand St-Laurent et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas:

- Déclare la 3^e semaine de février comme étant *Les Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité ;
- Appuie les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés ;
- S'engage à réaliser un geste concret favorisant la persévérance scolaire au courant de l'année 2018.

25-18

Soumission – Hotte du cuisine

Proposé par Réjean Hudon et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas accepte la soumission de Décartecq au montant de 16 560\$ plus les taxes applicables concernant le remplacement de la hotte de cuisine au Centre Philippe-Émile-St-Pierre. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

26-18

Dénonciation de l'augmentation des coûts de la facture de la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont reçu l'estimation des coûts pour la Sûreté du Québec seulement après le début de l'année 2018, soit après le délai habituel pour l'adoption de leur budget et ce après maintes pressions de la part des organisations municipales;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement exige des municipalités et des MRC qu'elles adoptent un budget équilibré et qu'il est impossible de le faire sans connaître le montant de la facture pour les services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités assument 53% de la facture globale du coût de la desserte policière de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la prévisibilité des coûts est essentielle afin d'assurer une saine gestion des deniers publics;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a demandé, dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi n° 110, Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal, que le gouvernement du Québec limite à l'inflation la croissance de la facture des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT l'annonce du ministre de la Sécurité publique, monsieur Martin Coiteux, le 20 décembre 2017, à l'effet qu'une aide financière **TEMPORAIRE** importante (22,8 M\$) permettrait aux municipalités de limiter à environ 3% la hausse de leur facture pour les services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des négociations, rien ne laissait présager de telles augmentations;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec absorbe temporairement une partie de l'augmentation prévue pour l'année 2018 et certains ajustements rétroactifs, mettant ainsi en perspective que les municipalités assumeront éventuellement 100% de cette augmentation;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités n'ont pas actuellement aucun levier afin d'assurer un contrôle des coûts des services de la Sûreté du Québec;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Cléophas:

- Dénonce le retard dans la réception de la facture pour les services de la Sûreté du Québec qui est inadmissible et qui va à l'encontre de l'obligation imposée aux municipalités et MRC par le gouvernement d'adopter un budget équilibré afin d'assurer une saine gestion des deniers publics;
- Dénonce que les municipalités et les MRC n'ont nullement été consultées lors des diverses négociations avec la Sûreté du Québec;
- Estime que les négociations actuelles concernant la prochaine entente à intervenir aient pour résultat la mise en place d'un plafond sur la somme payable par les municipalités à 50% de la facture.
- Transmettre copie de la présente résolution à M. Martin Coiteux, ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire et ministre de la Sécurité publique, M. Pascal Bérubé, député de Matapédia Matane, M. Richard Lehoux, président de la FQM.

Au point 11 de l'ordre du jour, le sujet est reporté ultérieurement.

27-18

Adjudication d'un contrat pour les travaux de voirie rue Principale et de l'Église, dans le cadre du programme d'aide financière Réhabilitation du réseau routier local (RRRL), volet RIRL

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas désire faire réaliser des travaux de voirie sur la rue Principale et de l'Église;

Considérant qu'une demande d'aide financière a été présentée au Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Considérant que suite à cette demande, la municipalité a reçu l'accord de principe RIRL-2017-552A dans laquelle le MTMDET juge conforme le projet déposé aux modalités d'application du programme et confirme l'admissibilité à une aide financière pouvant atteindre 90%;

Considérant que la municipalité financera les travaux par règlement d'emprunt;

Considérant qu'un appel d'offres publics a été effectué sur le SEAO et que 4 soumissionnaires ont déposé une offre de service conforme;

1- Les Entreprises L. Michaud & Fils (1982) inc	401 538.06\$
2- Eurovia Vinci (Québec)	449 607.15\$
3- Entreprises CLAVEAU Ltée	539 826.97\$
4- Transport en vrac St-Denis	457 495.87\$

En conséquence, il est proposé par Réjean St-Laurent et résolu:

- 1- D'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux de voirie sur la rue Principale et de l'Église à Les Entreprises L. Michaud & Fils (1982) inc au montant de 401 538.06 taxes incluses;

2- Ledit contrat est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt de la municipalité par le MAMOT;

3- Ledit contrat est conditionnel à la signature de l'entente légale confirmant les engagements de la municipalité de Saint-Cléophas et du MTMDET;

Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

28-18

Liste d'inventaire et de machinerie pour l'année 2018

Proposé par Micheline Morin et résolu que le conseil municipal mandate la directrice générale à faire parvenir une lettre à tous les entrepreneurs de la municipalité et quelques entrepreneurs des environs pour avoir la liste de leurs machineries et leur taux horaire pour l'année 2018. Le prix du gravier à la tonne, chargé et brut sera également demandé. La date limite pour déposer leur liste sera le 29 mars 2018. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Au point 14 de l'ordre du jour, j'informe le conseil que la municipalité a reçu un avis de non-conformité du MDDELCC parce qu'aucun rapport annuel pour l'année 2016 n'a été déposé. Le MDDELCC informe la municipalité qu'un débitmètre doit être installé sans délai et que l'opération et le suivi du fonctionnement d'une station d'épuration doivent être exécutés par une personne titulaire d'un certificat. «Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, article 13».

29-18

Achat d'un débitmètre

Suite à l'avis de non-conformité que le MDDELCC a fait parvenir à la municipalité le 17 janvier dernier, il est proposé par Réjean Hudon et résolu que le conseil municipal mandate la directrice générale à faire l'achat d'un débitmètre et à demander un entrepreneur d'installer celui-ci à la station d'épuration. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

30-18

Formation – Eaux usées

Proposé par Roland St-Pierre et résolu que le conseil municipal mandate Katie St-Pierre à prendre information auprès d'Emploi-Québec et faire le nécessaire pour inscrire madame Jessy Boulanger afin qu'elle détienne un certificat de qualification valide en matière d'opération d'ouvrages d'assainissement des eaux usées délivré en vertu du programme de formation et de qualification professionnelle établi par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Au point 15 de l'ordre du jour:

Suivi de dossier des élus

Réjean St-Laurent: Rien pour ce mois-ci

Richard Fournier: Absent

Roland St-Pierre: J'ai pris information pour différentes sortes de fournaise, j'attends de voir à qui seront attribués les dossiers.

Micheline Morin: Rien pour ce mois-ci

Normand St-Laurent: **Patinoire:** Avec l'autorisation de la directrice générale, j'ai rencontré monsieur Steve Ouellet pour savoir s'il savait comment fonctionne les autres municipalités lors de l'entretien des patinoires extérieures. J'aimerais savoir si le conseil m'autorise à poursuivre le dossier et si oui, avoir une résolution qui l'indique.

Réjean Hudon: Rien pour ce mois-ci, une rencontre de l'OBVMR aura lieu le 8 février, j'aurai donc de l'information le mois prochain.

Jean-Paul Bélanger: Rien pour ce mois-ci

Jessy Boulanger: Absente

Katie St-Pierre: 941 litre/jour/résidence

31-18

Dossier patinoire - Normand St-Laurent

Proposé par Roland St-Pierre et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas mandate le conseiller Normand St-Laurent afin qu'il prenne informations auprès d'autres municipalités pour savoir comment elles fonctionnent pour l'entretien de leur patinoire extérieure. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

32-18

Salon des Mots de La Matapédia

Proposé par Roland St-Pierre et résolu que le conseil municipal accepte de participer financièrement par un montant de 25\$ au 8^{ième} Salon des mots de La Matapédia qui aura lieu à Sayabec le 4 et 5 mai 2018. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Le point 16 b de l'ordre du jour est reporté à une réunion ultérieure.

33-18

Levée de la séance

Proposé par Réjean Hudon et résolu par le conseil municipal que la séance soit levée à vingt heures cinq minutes (20h05). Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Jean-Paul Bélanger
Maire

Katie St-Pierre
Directrice général et sec.-très.

